



Paris, le 4 décembre 2019

RÉGLEMENT DE L'APPEL A PROPOSITIONS 2020-2021 PROGRAMMES DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE « clés en main »

La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) lance un appel à propositions (AAP) **biennal pour les années 2020 et 2021**, destiné à permettre la participation de collectivités territoriales françaises (CTF) à des programmes de coopération décentralisée préparés par des associations.

I. Destinataires

Cet appel à propositions s'adresse aux associations et aux groupements d'intérêt public (GIP) de droit français, qui regroupent, exclusivement ou partiellement, des collectivités territoriales françaises.

II. Objet

Les programmes préparés par les associations ou GIP seront destinés à **faciliter la participation de CTF à des actions de coopération décentralisée**, notamment lorsque ces collectivités manquent d'expérience préalable, ou souhaitent être actives sans pour autant s'engager dans un partenariat formel avec une collectivité étrangère déterminée.

Ils bénéficieront de la **synergie**, de plus en plus pratiquée et recherchée, **entre les collectivités territoriales et les experts thématiques**, souvent originaires eux-mêmes de collectivités territoriales.

Ils s'inscriront dans la démarche de recherche de **mutualisation**, favorable à la conception de projets plus ambitieux et à la **mise à l'échelle** de projets déjà expérimentés. **Chaque programme devra permettre l'adhésion d'un nombre minimum de 5 collectivités territoriales françaises.**

Les **bénéficiaires** des projets développés dans le cadre de ces programmes seront des collectivités territoriales étrangères. Néanmoins, les CTF bénéficieront aussi des projets, en termes d'expérience acquise, et de partage des objectifs avec les citoyens, dans une démarche de sensibilisation à l'ouverture sur l'international et à la solidarité. Les programmes éligibles devront ainsi **présenter des garanties d'équilibre et de bonne réciprocité au bénéfice des populations des CTF.**

III. Thématiques et pays partenaires

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations unies adoptait l'Agenda 2030 pour le développement durable et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) et le 4 novembre 2016, l'Accord de Paris sur le climat entrait en vigueur.

Le présent appel à propositions a donc notamment pour objectif de mettre en œuvre ces objectifs globaux à l'échelle des territoires, en France et à l'étranger.

S'agissant des partenariats avec des collectivités locales de pays éligibles à l'aide publique au développement (APD), les programmes présentés s'inscriront dans l'une ou plusieurs des priorités de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales de la France, à savoir :

- Prévenir et traiter les crises et les fragilités
- Renforcer notre effort sur l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, au profit de l'employabilité des jeunes
- Relever les défis environnementaux et climatiques les plus urgents de la planète
- Soutenir la grande cause du quinquennat qu'est l'égalité femmes/hommes maintenir une action résolue au profit du renforcement des systèmes de santé et contre les pandémies
- Continuer de renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable
- Améliorer la gestion de l'eau et l'assainissement
- Promouvoir la gouvernance démocratique, économique et financière et les droits humains.

Les associations ou GIP candidats devront renseigner le tableau (dans le formulaire) des ODD concernés par le programme, selon la gradation suivante :

- 2 : le programme a pour objet principal de contribuer à la mise en œuvre de cet ODD
- 1 : le programme contribue de manière significative à la mise en œuvre de cet ODD
- 0 : le programme n'a pas d'impact significatif sur la mise en œuvre de cet ODD.

Les associations ou GIP candidats présenteront des programmes sur une thématique et un pays ou groupe de pays destinataire(s) en relation avec leur objet associatif et leur expérience acquise.

IV. Calendrier

Les associations ou GIP candidats déposeront leur candidature, avec la description du programme, **avant le 15 février 2020**.

Un comité de sélection retiendra les programmes répondant aux conditions et aux objectifs de l'appel à propositions, et le **notifiera aux organismes lauréats fin février**.

Des conventions seront alors signées (courant mars) avec chacun des organismes lauréats.

Les organismes lauréats procéderont à la publicité de leur programme et à la campagne de recrutement des collectivités territoriales participantes. Ils présenteront le résultat de cette campagne à la DAECT **le 30 juin 2020 au plus tard, accompagné d'une lettre d'intention de chacune des collectivités territoriales participantes**.

Les fonds seront versés aux organismes lauréats, selon le calcul exposé au point V.

Un **second groupe** de collectivités territoriales participantes pourra être présenté à la DAECT **en janvier 2021** et donnera lieu à examen et versement de cofinancements dans les mêmes conditions.

N.B. : les associations ou GIP lauréats ne pourront pas obtenir de subventions sur les mêmes programmes par le biais du comité des subventions de la DGM.

V. Modalités de cofinancement

Le cofinancement accordé par la DAECT sera au maximum de (*voir liste en annexe 1*) :

- 50% pour les partenariats avec les pays éligibles à l'APD
- 70% pour les 19 pays éligibles à l'APD et désignés comme prioritaires par le CICID
- 30% pour les pays non éligibles à l'APD.

VI. Durée, suivi

Les projets devront être exécutés avant le 31 décembre 2021.

Un compte-rendu technique et financier faisant état de l'utilisation du cofinancement accordé par le MEAE devra être adressé à la DAECT avant le 31 août 2022.

Un exemple de tableau de suivi-évaluation figure en annexe 2.

VII. Actions non-éligibles

Ne sont pas éligibles au cofinancement par ce programme les dépenses relatives :

- au fonctionnement de l'association, en dehors des frais de gestion du programme admis pour un pourcentage maximum de 9%.
- à la prise en charge de moyens logistiques (transports, containers, véhicules, etc.) ;
- à la contribution à un autre fonds de développement local ;
- à l'envoi de matériels (médicaments, livres, etc.) ou de collectes privées ;
- au soutien à des projets culturels très ponctuels et le soutien à la création artistique comme seul enjeu.
- D'une manière générale, la DAECT ne finance ni les infrastructures immobilières, ni les équipements. Elle peut toutefois envisager, dans les pays éligibles à l'APD, de prendre en charge une partie du petit équipement nécessaire au lancement du programme (achat informatique, logiciel, équipements de base) si ces opérations constituent un élément complémentaire permettant la mise en œuvre d'un projet structurant, et dans la limite des clés de financement générales de la DAECT.

Ne sont pas éligibles les programmes qui, en fonction de leurs caractéristiques, peuvent être financés par d'autres bailleurs de fonds, par exemple l'Union européenne, ou l'Agence française de développement (AFD), avec ses instruments de financement des OSC. Des financements en amont ou des cofinancements sont cependant possibles dans certains cas, notamment pour la recherche d'effets-levier.

VIII. Communication

Chaque projet devra donner lieu à une communication associant le MEAE, tant auprès des habitants des CTF concernées en lien avec la DAECT, qu'auprès de ceux des collectivités étrangères bénéficiaires, en lien avec l'Ambassade de France dans le pays concerné. Dans les comptes rendus intermédiaires et définitifs de l'action, un rapport sur cette communication et sur la mention du soutien du MEAE devra être apporté. L'utilisation du logo du MEAE est soumise à l'accord préalable de la DAECT.

IX. Procédure de dépôt des dossiers

Le dépôt des dossiers sera effectué **par courrier** adressé à la DAECT **avant le 15 février**, le cachet de la poste ou un récépissé de dépôt auprès du secrétariat de la DAECT faisant foi.

Le dossier devra comporter :

- Le formulaire Cerfa n°12156 renseigné.
- Le formulaire (annexe 3) du programme proposé, précisant notamment :
 - o L'objet du programme et son déroulement prévu (sur les années 2020 et 2021)
 - o Le nombre de collectivités territoriales adhérentes visé et la nature de leur participation au programme (missions d'experts, accueil d'élus ou de techniciens étrangers, etc...)

Contact :

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM)

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT)

57, boulevard des Invalides 75007 PARIS

01 43 17 62 64

secretariat.dgm-aect@diplomatie.gouv.fr

Annexes :

1. Liste des taux de cofinancement par pays
2. Tableau de suivi-évaluation
3. Formulaire de candidature, dont tableau des ODD

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des pays éligibles

Le cofinancement accordé par la DAECT sera au maximum de :

- 50% pour les partenariats avec les pays éligibles à l'APD
- 70% pour les 19 pays éligibles à l'APD et désignés comme prioritaires par le CICID du 8 février 2018
- 30% pour les pays non éligibles à l'APD.

Un appui technique du PNUD est en outre possible pour certains pays (détails *infra*, après le tableau)

Pays non éligibles à l'APD (30%)	Pays éligibles à l'APD (50%) Source : liste du CAD de l'OCDE pour 2020	Pays éligibles à l'APD et prioritaires CICID (70%) Source : conclusions CICID du 8 fev 2018	Pays relevant du partenariat PNUD - DAECT	
			<i>Nature du Programme PNUD</i>	<i>Régions spécifiques concernées</i>
	Afghanistan			
	Afrique du Sud			
	Albanie			
	Algérie		Programme CapDel	Timimoun (wilaya d'Adrar); El-Khroub (wilaya de Constantine) Ouled Ben Abdelkader (wilaya de Chlef); Tigzirt (wilaya de Tizi-Ouzou); Ghazaouet (wilaya de Tlemcen); Messad (wilaya de Djelfa); Djanet (wilaya d'Illizi); Djemila (wilaya de Sétif); Babar (wilaya de Khenchla); Beni Maouche (Wilaya de Bejaïa)

Allemagne				
Andorre				
	Angola			
	Antigua et Barbuda			
Arabie Saoudite				
	Argentine		Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	
	Arménie			
Australie				
Autriche				
	Azerbaïdjan			
Bahamas				
Bahreïn				
	Bangladesh			
Barbade				
Belgique				
	Belize			
		Bénin		
	Bhoutan			
	Biélorussie			
	Birmanie			
	Bolivie		Programme ART du PNUD dans le cadre de la stratégie LGLD	Région de Tarija / Région d'Oruro / Département de Cochabamba / Département de La Paz / Département de Santa Cruz
	Bosnie-Herzégovine			
	Botswana			

	Brésil		Programme ART du PNUD dans le cadre de la stratégie LGLD	
Brunei				
Bulgarie				
		Burkina Faso		
		Burundi		
	Cambodge			
	Cameroun			
Canada (y compris Québec)				
	Cap-Vert		Programme Plateformes pour la localisation des ODD du PNUD	
Chili				
	Chine			
Chypre				
	Colombie			
		Comores		
	Congo			
	Corée du Nord			
Corée du Sud				
	Costa Rica			
	Côte d'Ivoire			
Croatie				
	Cuba		Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	Province Pinar del Río / Ville d'Holguin, de Cienfuegos, et de Artemisa / Quartier de la Habana Vieja
Danemark				
		Djibouti		

	Dominique			
	Egypte			
Emirats arabes unis				
	Equateur		Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	<u>Régions</u> : Région Norte, Centro Norte, Litoral, Centro-Sur, Sur <u>Provinces</u> : Azuay, Bolivar, Carchi, El Oro, Esmeraldas, Guayas, Loja, Los Rois, Orellana, Sucumbios
	Erythrée			
Espagne				
Estonie				
Etats-Unis				
		Ethiopie		
	Fidji			
Finlande				
	Gabon			
		Gambie		
	Géorgie			
	Ghana			
Grèce				
	Grenade			
	Guatemala			
		Guinée		
	Guinée équatoriale			
	Guinée-Bissau			
	Guyana			

		Haïti	Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	Collectivités frontalières de la République dominicaine
	Honduras			
Hongrie				
	Iles Cook			
	Inde			
	Indonésie		Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	
	Irak			
	Iran			
Irlande				
Islande				
Israël				
Italie				
	Jamaïque			
Japon				
	Jordanie		Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	
	Kazakhstan			
	Kenya			
	Kirghizstan			
	Kiribati			
	Kosovo			
Koweït				
	Laos			
	Lesotho			
Lettonie				

	Liban			
		Liberia		
	Libye			
Liechtenstein				
Lituanie				
Luxembourg				
	Macédoine du Nord			
		Madagascar		
	Malaisie			
	Malawi			
	Maldives			
		Mali		
Malte				
	Maroc			
	Marshall			
	Maurice			
		Mauritanie	Programme PAGOURDEL	Région du Brakna / Région de l'Assaba/ Region de Guidimakha/ du Gorgol
	Mexique			
	Micronésie			
	Moldavie			
Monaco				
	Mongolie			
	Monténégro			
	Mozambique		Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	

	Namibie			
	Nauru			
	Népal			
	Nicaragua			
		Niger		
	Nigeria			
	Niue			
Norvège				
Nouvelle-Zélande				
Oman				
	Ouganda			
	Ouzbékistan			
	Pakistan			
	Palau			
	Panama			
	Papouasie-Nouvelle Guinée			
	Paraguay		Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	
Pays-Bas				
	Pérou			
	Philippines			
Pologne				
Portugal				
Qatar				
Québec, Canada				
		République centrafricaine		
		République démocratique du Congo		

	République dominicaine		Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	Regions: Yuma, Higuamo, Cibao Sur, Cibao Noroeste, Enriquillo, El Valle Departements : Noreste, Plateau Central
République Tchèque				
Roumanie				
Royaume-Uni				
Russie				
	Rwanda			
	Saint-Christophe-et-Niévès			
	Sainte-Lucie			
Saint-Marin				
Saint-Siège				
	Saint-Vincent-et-les-Grenadines			
	Salomon			
	Salvador		Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	6 départements : Morazan, La Union, Usulután, La Libertad, Sonsonate, La Paz GWS dans le Département de Morazán
	Samoa			
	Sao-Tomé-et-Principe			
		Sénégal		
	Serbie			
Seychelles				
	Sierra Leone			
Singapour				
Slovaquie				

Slovénie				
	Somalie			
	Soudan			
	Sud-Soudan			
	Sri Lanka			
Suède				
Suisse				
	Suriname			
	Swaziland			
	Syrie			
	Tadjikistan			
Taiïwan				
	Tanzanie			
		Tchad		
	Territoires palestiniens			
	Thaïlande			
	Timor-Oriental		Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	
		Togo		
	Tonga			
Trinité et Tobago				
	Tunisie			
	Turkménistan			
	Turquie			
	Tuvalu			
	Ukraine			
Uruguay			Programme du PNUD en matière de gouvernance locale et développement local	Départements d'Artigas, de Rivera, de Salto et de Colonia

	Vanuatu			
	Venezuela			
Vietnam				
	Yémen			
	Zambie			
	Zimbabwe			

Partenariat PNUD-DAECT

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) travaille dans 170 pays et territoires pour l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion. L'Initiative ART (Articulation des réseaux territoriaux pour le développement humain) lancée en 2005 a pour but de renforcer le processus de développement local dans plusieurs pays, en renforçant le rôle des gouvernements locaux dans la mise en œuvre et le suivi des Objectifs de développement durable, notamment au travers de leurs projets de coopération décentralisée. Les Objectifs du Développement Durable sont fixés par l'Agenda 2030 ayant été adopté par l'ONU en 2015 ; pour en savoir plus, un site leur est dédié (<https://sustainabledevelopment.un.org>).

Les projets se déroulant sur une même zone géographique qu'un programme du PNUD peuvent ainsi bénéficier d'un soutien du PNUD pour :

- s'inscrire dans le dialogue institutionnalisé du PNUD entre les multiples acteurs de la gouvernance locale dans le pays (Comité National de Coordination et Groupes de Travail Régionaux et Locaux) ; ceci dans le but d'articuler l'action des collectivités territoriales avec les processus de développement déjà en cours ;
- s'ancrer dans une coopération avec les Agences de Développement Economique Local (instruments publics-privés) pour les entreprises qui souhaitent partager leur expertise ;
- s'appuyer sur les diagnostics territoriaux intégrés élaborés en concertation avec les autorités nationales et locales du pays, afin d'assurer l'adaptation de la coopération à la demande du territoire ;
- s'effectuer en lien avec le processus de décentralisation général mené par le Programme pays ART du PNUD ;
- partager l'expertise des collectivités territoriales françaises avec d'autres régions ou au niveau national, en vue du passage à l'échelle ou de la généralisation des résultats du projet ;
- participer à la mise en avant de la coopération décentralisée comme moyen de mise en œuvre de l'agenda 2030, grâce à la diffusion des bonnes pratiques dans les forums mondiaux et sur la plateforme du PNUD <http://localizingthesdgs.org/>.

Pour faire bénéficier votre projet de ce partenariat, il est nécessaire de prendre contact avec la DAECT en amont du dépôt de votre dossier, pour une mise en relation avec le PNUD ; le but étant de les associer au plus tôt à la définition de votre projet de partenariat. Contact : marie.rodriquez@diplomatie.gouv.fr

Annexe 2 : Exemple de tableau suivi-évaluation

*Action sur le territoire **partenaire** :*

Résultat global espéré à l'issue du projet :			
Sujet/thème n°1 :	Sujet/thème n°2 :	Sujet/thème n°3 :	Sujet/thème n°4 :
	<p><i>Exemple : Sur le renforcement des capacités techniques d'un technicien communal (TC) en matière de gestion de la filière assainissement</i></p>		
<p>Résultats progressifs visés dans le cadre du projet :</p> <p><i>Il s'agit ici de décomposer les résultats en plusieurs étapes progressives décrivant le processus que vous proposez de mener. Ce sont des changements que vous imaginez chez les acteurs et/ou le territoire. Il ne s'agit donc pas de décrire les activités que le projet compte mener, mais la façon dont on souhaite que les acteurs et le territoire évoluent progressivement. Ces étapes joueront un rôle de signaux/indices permettant d'apprécier si le projet avance dans la bonne direction ou pas.</i></p>	<p><i>A court terme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Le TC a une vision claire du fonctionnement de chaque étape de la filière (collecte, évacuation, traitement, recyclage) et de la façon dont elles s'articulent entre elles (goulots d'étranglement, etc.) ;</i> <i>• Il a une vision claire de la couverture du service sur le territoire.</i> <p><i>A l'issue du projet :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>• Le TC sait évaluer la qualité du travail de chaque intervenant, aux différentes étapes de la filière, à partir de cahiers des charges définis avec eux.</i> 		
<p>Objectifs à long terme du projet décrivant la stratégie poursuivie avec votre partenaire, pour favoriser le développement du territoire <u>partenaire</u> (au-delà de votre</p>			

projet) :			
Résultats progressifs visés après le projet : <i>Il s'agit des changements que vous imaginez chez les acteurs et/ou le territoire, à partir de la fin du projet, pour que l'objectif à long terme ci-dessus se réalise. Ils donnent une perspective au projet.</i>	<i>Au cours du prochain projet (nouvelle phase) :</i> <ul style="list-style-type: none"> Le TC sait prendre les mesures appropriées face à une difficulté rencontrée par le service. <i>A plus long terme :</i> <ul style="list-style-type: none"> Le TC fait des propositions pour améliorer la qualité technique du service ; Il identifie des possibilités d'extension du service à proposer aux élus. 		
Activités à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats :			
Organisation entre les différents acteurs du projet (rôles et responsabilités respectives) :			
Autres actions ou politiques mises en œuvre par d'autres acteurs : <i>Des actions contribuant à l'atteinte des objectifs à long terme (et qui devraient être complémentaires de votre projet ou qui, au contraire, s'y opposeront).</i>			
Articulation de votre projet avec ces autres actions : <i>Comment développer des complémentarités ou au contraire limiter les oppositions ?</i>			

Action sur le territoire français :

Résultat global espéré à l'issue du projet :			
Sujet/thème n°1 :	Sujet/thème n°2 :	Sujet/thème n°3 :	Sujet/thème n°4
Résultats progressifs visés dans le cadre du projet : <i>Il s'agit ici de décomposer les résultats en plusieurs étapes progressives décrivant le processus que vous proposez de mener. Ce sont des changements que vous imaginez chez les acteurs et/ou le territoire. Il ne s'agit donc pas de décrire les</i>	<i>Idem</i>		

<p>activités que le projet compte mener, mais la façon dont on souhaite que les acteurs et le territoire évoluent progressivement. Ces étapes joueront un rôle de signaux/indices permettant d'apprécier si le projet avance dans la bonne direction ou pas.</p>			
<p>Objectifs à long terme du projet décrivant la stratégie poursuivie avec votre partenaire, pour favoriser le développement du territoire <u>français</u> (au-delà de votre projet) :</p>			
<p>Résultats progressifs visés après le projet : <i>Il s'agit des changements que vous imaginez chez les acteurs et/ou le territoire, à partir de la fin du projet, pour que l'objectif à long terme ci-dessus se réalise. Ils donnent une perspective au projet.</i></p>	<p><i>Idem</i></p>		
<p>Activités à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats :</p>			
<p>Organisation entre les différents acteurs du projet (rôles et responsabilités respectives) :</p>			
<p>Autres actions ou politiques mises en œuvre par d'autres acteurs : <i>Des actions contribuant à l'atteinte des objectifs à long terme (et qui devraient être complémentaires de votre projet ou qui, au contraire, s'y opposeront).</i></p>			
<p>Articulation de votre projet avec ces autres actions : <i>Comment développer des complémentarités ou au contraire limiter les oppositions ?</i></p>			

Annexe 3 : Formulaire

(Ce document est également téléchargeable à part dans la rubrique sur France Diplomatie)

Formulaire du dossier de candidature

Le dépôt des dossiers sera effectué **par courrier** adressé à la DAECT avant le 15 février, le cachet de la poste ou un récépissé de dépôt auprès du secrétariat de la DAECT faisant foi.

Adresse :

Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DGM/DAECT)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
57, boulevard des Invalides
75007 PARIS

Le dossier devra comporter :

- Ce formulaire renseigné,
- Le formulaire Cerfa n°12156 renseigné.

1. INFORMATIONS SUR LE PORTEUR DU PROJET

Projet déposé par :

Adresse postale :

● **Représentant légal**

Nom :

Prénom :

Fonction :

● **Contact du projet**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Courriel :

2. PRESENTATION DU DOSSIER

Intitulé du projet :

Thématique(s) prioritaire(s) pour les pays éligibles à l'APD (à cocher) :

- Prévenir et traiter les crises et les fragilités
- Renforcer notre effort sur l'éducation, la formation professionnelle, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, au profit de l'employabilité des jeunes
- Relever les défis environnementaux et climatiques les plus urgents de la planète
- Soutenir la grande cause du quinquennat qu'est l'égalité femmes/hommes
- Maintenir une action résolue au profit du renforcement des systèmes de santé et contre les pandémies
- Continuer de renforcer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable
- Améliorer la gestion de l'eau et l'assainissement
- Promouvoir la gouvernance démocratique, économique et financière et les droits humains.

Tableau des ODD concernés :

Vous devez renseigner le tableau des ODD concernés, selon la gradation suivante :

- 2 : le projet a pour objet principal de contribuer à la mise en œuvre de cet ODD ;
- 1 : le projet contribue de manière significative à la mise en œuvre de cet ODD ;
- 0 : le projet n'a pas d'impact significatif sur la mise en œuvre de cet ODD.

Objectifs de développement durable (ODD)		Gradation		
		2	1	0
	1 - Pas de pauvreté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	2 - Faim « zéro »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	3 - Bonne santé et bien-être	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	4 - Éducation de qualité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	5 - Égalité entre les sexes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	6 - Eau propre et assainissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	7 - Énergie propre et d'un coût abordable	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	8 - Travail décent et croissance économique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	9 - Industrie, innovation et infrastructure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	10 - Inégalités réduites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11 - Villes et communautés durables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	12 - Consommation et production responsables	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	13 - Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	14 - Vie aquatique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	15 - Vie terrestre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	16 - Paix, justice et institutions efficaces	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	17 - Partenariats pour la réalisation des objectifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Le tableau est interactif : il suffit de cliquer sur la case correspondante pour chaque ODD.

Si vous cliquez sur un carré ODD, vous aurez accès à une description en ligne de l'objectif.

INFORMATIONS SUR LES PARTENAIRES

Nombre de collectivités territoriales adhérentes visé (minimum 5) :

Le cas échéant, les collectivités territoriales déjà identifiées :

Autre(s) organisme(s) partenaire(s) du projet

Indiquer les organisations, institutions publiques, ministères en France ou dans le(s) pays partenaire(s) qui participent au projet ou apportent une aide financière. Lister tous les partenaires, en précisant leur nom et leur statut (association, organisme privé ou culturel, etc.)

Nom de l'organisme :

Statut :

Rôle au sein du projet :

Adresse postale :
Code postal / Ville :
Etat / Province :
Pays :
Site internet :

● **Contact du projet**

Nom :
Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

Préciser la répartition des rôles entre les différents acteurs : (*notamment le rôle opérationnel et l'apport financier*) :

3. DESCRIPTIF DU PROJET

Pays destinataire(s) :

Collectivités territoriales partenaires dans le(s) pays destinataire(s) :

Résumé :

Contexte (*se concentrer sur ce qui peut être utile pour montrer la pertinence du projet et/ou les enjeux, à garder en tête lors de la mise en œuvre du projet et son suivi-évaluation*) :

Historique (*se concentrer sur ce qui permet de comprendre la raison d'être de ce projet et, s'il y a lieu, le chemin déjà parcouru que le projet va poursuivre*) :

Innovation :

Objectifs du projet

*Sur le territoire **partenaire** :*

Résultat global espéré dans le cadre du projet décrivant la stratégie poursuivie avec votre partenaire pour favoriser le développement du territoire partenaire (pendant et à l'issue de votre projet) :

Objectifs à long terme du projet décrivant la stratégie poursuivie avec votre partenaire pour favoriser le développement du territoire partenaire (au-delà de votre projet) :

Actions à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats (*qui seront décrites plus précisément dans le point V du formulaire*) :

*Sur le territoire **français** :*

Nature des contributions proposées aux collectivités territoriales françaises participantes (autre que participation financière au projet)
Résultat global espéré dans le cadre du projet décrivant la stratégie poursuivie avec votre partenaire pour favoriser le développement du territoire <u>français</u> (pendant et à l'issue de votre projet) :
Objectifs à long terme du projet décrivant la stratégie poursuivie avec votre partenaire pour favoriser le développement du territoire <u>français</u> (au-delà de votre projet) :
Actions à mettre en œuvre pour atteindre ces résultats (<i>qui seront décrites plus précisément dans le point V du formulaire</i>) :

Viabilité du projet

Précisions sur la viabilité technique, organisationnelle, environnementale, financière, politique, sociale et culturelle du projet :

Manière dont l'(ou les) acteur(s) prévoit (prévoient) de se désengager progressivement du projet :

Communication

Avez-vous engagé pour ce projet une stratégie de communication ?

En France :

Dans le(s) pays partenaire(s) :

Si oui, en quoi consistera-t-elle ? Est-t-elle budgétée ? (900 caractères, environ 10 lignes) :

4. DETAIL DES ACTIONS DU PROJET PROPOSE (ICI ET LA-BAS)

Cette étape permet de saisir en détail les actions que vous envisagez dans le cadre de ce projet.

Liste des actions pour le projet proposé :

Intitulé	Date de début	Date de fin	Acteurs impliqués	Coût total en euros
Action 1				

Action 2				
Action 3				
Action 4				
TOTAL des actions				

Montant de la demande de subvention au MEAE : Montant total du projet estimé :

Adhésion à un réseau régional multi-acteurs français :

Etes-vous adhérent à un Réseau régional multi-acteurs français :

Si oui, lequel ?

5. CALENDRIER DU PROJET

Cette étape vous permet de faire ressortir la durée des actions et leur synchronisation dans le temps, en complétant le calendrier ci-dessous.

Pour chaque action, compléter avec une croix dans la colonne correspondant au mois.

Modèle de calendrier proposé :

Mois	janvier											
Actions												
Action 1												
-												
-												
-												
-												
Action 2												
-												
-												
-												
-												
Action 3												
-												
-												